

KIT AFIDEO

LA SURDITÉ EN ENTREPRISE, C'EST POSSIBLE!

4 DÉCEMBRE 2015



Introduction

Professionnel toujours : dans son savoir-faire, sa contribution, son comportement ...

Mais aussi pour la place que vous accordez à la surdit 

Si vous faites comme si elle n'existait pas, vous allez vous  puiser dans le d ni

Si vous lui accordez une place d terminante, vous allez vous enfermer dans une identit 

« Connais-toi toi-m me » lisait-on sur le temple d'Apollon   Delphes.

Ce Kit est l  pour vous aider.

Les points de vigilance

1. Accès aux savoirs et à l'information
2. Accessibilité des locaux
3. Accessibilité de la communication
4. Traitement équitable
5. Relation à autrui
6. Vie quotidienne et sociale
7. Aides techniques et humaines
8. Sécurité



Accès aux savoirs et à l'information

L'acquisition des savoirs et l'accès à l'information doivent être l'objet de toute votre attention.

Soyez une éponge de tout le savoir accessible : livres, journaux, Internet, diapositives ...

Prenez activement conseil et ne négligez pas votre formation professionnelle.

Assurez-vous que vous avez bien les informations essentielles.

Il est de l'intérêt de votre entreprise de vous aider.

Norme NF X50-783 §4.1 « L'entreprise doit s'assurer de la mise en place des moyens nécessaires, pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux informations générales internes et externes et notamment à celles liées aux métiers, qu'elles soient orales ou écrites ».

Accessibilité des locaux

Ne sous-estimez pas l'impact de votre environnement sur la qualité de votre travail.

Identifiez les situations difficiles et qualifiez les objectivement :

- Les espaces où il y a beaucoup de monde peuvent être anxiogènes
- Un bruit ambiant peut être source de grand inconfort
- Voir c'est entendre : attention à l'éclairage ...

Négociez un environnement où vous pouvez travailler sereinement dans la durée.

Dans les situations défavorables, ne vous accablez pas de reproches: si vous êtes moins efficace, c'est normal, être handicapé, c'est aussi ça.

Code du travail / Article R4214-26. Les lieux de travail, y compris les locaux annexes, aménagés dans un bâtiment neuf ou dans la partie neuve d'un bâtiment existant sont accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur type de handicap.

Accessibilité de la communication

Musclez vos moyens de communications :

- Un bon smartphone et un PC/MAC connecté à Internet
- Email, SMS, chat ... autant que possible
- Un service de reconnaissance vocale sur votre téléphone
- Attachez-vous le service d'un assistant de communication (interprètes de l'écrit ou LSF/LPC)

Allez voir les gens face à face pour discuter des questions importantes.

Norme NF X50-783 § 6.5 L'organisme doit mener une analyse des besoins liés à l'accès par les personnes en situation de handicap à ses systèmes d'information (réseau interne et externe) et aux outils informatiques (équipements, progiciels).

Traitement équitable

C'est bonne justice.

C'est l'intérêt de tous de respecter la loi.

Valorisez votre travail devant votre hiérarchie, en mettant en avant votre mérite individuel, tout en démontrant votre esprit d'équipe.

Code du travail : Art. L. 323-9-1. Afin de garantir le respect du principe d'égalité de traitement à l'égard des travailleurs handicapés [], les employeurs prennent, en fonction des besoins dans une situation concrète, les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs [reconnus handicapés] d'accéder à un emploi ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification, de l'exercer ou d'y progresser. [] Article L.122-45 : Aucune personne ne peut [] faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, [] d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle [] en raison de son handicap.

Relation à autrui

L'écoute, l'attention à l'autre, la coopération, la transparence, évidemment.

Parler par nécessité. agir à propos. écouter toujours. Tout un art.

Pour une relation équilibrée, votre entourage doit être au courant de votre surdité.

Vous êtes sourd, dites-le en termes simples, clairs, sans affect et sans militantisme.

Attention : la sensibilisation de votre entourage passe par un engagement clair de la hiérarchie.

Parlez-en avec votre chef. Pas facile, mais il n'est pas chef pour rien.

Norme NF X50-783 §5 L'entreprise doit mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et/ou de formation sur les handicaps et sa politique handicap à l'attention des managers des ressources humaines, des managers opérationnels, des collaborateurs, et des syndicats et des partenaires externes.

Vie quotidienne et sociale

Le travail n'est qu'un temps de l'entreprise. Le temps libre est celui de la socialisation.

Avec une surdité, la solitude guette. Et avec elle, le risque de rester à l'écart.

Soyez présent autant que possible tout en préservant des temps à vous.

Participez selon vos possibilités aux activités qui se présentent.

Comité d'entreprise, syndicats, associations, pots ...

Au restaurant d'entreprise, lieu bruyant s'il en est ... on fait souvent comme on peut, hélas!

Loi du 11 février 2005 Article 2 : Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale »

Aides techniques et humaines

Vos principaux outils :

- La prothèse auditive (ou l'implant cochléaire)
- Les accessoires de prise de son : micros radios, boucle magnétique.
- Les services de reconnaissance vocale pour le téléphone
- Les assistants de communications : interprètes de l'écrit ou LSF/LPC

Apprendre encore et toujours :

- Entraînement à la lecture labiale.
- Apprentissage de la langue des signes.

Loi du 11 février 2005 Article 11 : La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

Il y a aussi le risque de se voir interdire arbitrairement de faire tel ou telle chose

Intégrez la sécurité dans votre pratique professionnelle avant que les autres le fassent pour vous

Sécurité des personnes :

- Exigez des alarmes visuelles.
- Pensez aux appels d'urgence par SMS au 114.

Sécurité de l'information :

- N'invitez pas des interprètes dans les réunions confidentielles sans accord de la hiérarchie.

Norme NF X50-783 La procédure «accueil sécurité» doit pouvoir être adaptée en fonction des besoins liés au handicap de la personne

Conclusion

On travaille pour vivre. On vit pour être heureux.

Il y a tout le reste : la famille, les amis, les loisirs, la vie...

Vous êtes déroutés par l'attitude de la population générale. Apprenez à la connaître.

Vous voulez exister : vous avez raison.

Faites de votre vie une œuvre d'art.

Et venez nous la montrer dans nos associations : on n'existe jamais seul.

Les associations sont des lieux de partage d'expérience.

On a toujours à apprendre des autres.

A bientôt.

En entreprise la surdité, c'est pro !

TOP CHEF !

